

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue Victor Prost et la rue des Bateliers à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les travaux de réaménagement de la rue Victor Prost et de la rue des Bateliers. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Rue Victor Prost, rue des Bateliers**
Début : **Jeudi 13 octobre 2022 à 07h00**
Fin : **Jusqu'à la fin des travaux (date fin estimée : 31 décembre 2022)**
Motif : Travaux de réaménagement de la rue Victor Prost et de la rue des Bateliers
Règlement : GRE-248-2022

Grevenmacher, le 30 septembre 2022

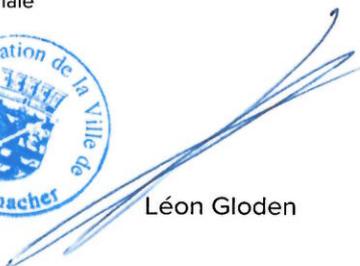
La secrétaire communale adjointe
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carole Clemens



Le bourgmestre



Léon Gloden